

RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2022

Article 938.1.2 du Code municipal (L.R.Q., chapitre C-27.1)

Déposé lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2023

1. PRÉAMBULE

Sanctionnée le 16 juin 2017, la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximités et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, permet, depuis le 1^{er} janvier 2018, à une municipalité de prévoir les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000 \$ et plus, mais inférieur au seuil obligeant l'appel d'offres publiques.

Selon l'alinéa 7 de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (L.R.Q., Chapitre C-27.1) au moins une fois par année, la Municipalité doit déposer, lors d'une séance du conseil municipal, un rapport concernant l'application de son règlement de gestion contractuelle. La période couverte par le présent rapport s'étend du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

2. OBJET

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement de gestion contractuelle.

3. RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 2 juillet 2019 le *Règlement numéro 2019-272 sur la gestion contractuelle*. Ce règlement venait remplacer la politique de gestion contractuelle de la Municipalité qui était en vigueur depuis le 10 janvier 2011 et qui était réputée être un règlement depuis le 1^{er} janvier 2018. Vous pouvez consulter ledit règlement sur le site internet de la Municipalité à mmsg.ca/citoyens/règlementation.

4. OCTROI DES CONTRATS

Voici le sommaire des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par la Municipalité :

Liste des contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant et totalisant plus de 25 000 \$	Total des factures durant l'année 2022
<u>Alain Charbonneau</u>	
Surveillance des travaux de nettoyage de fossés	4 782.96 \$
Plans préliminaire montée du Grand-Bois	2 615.69 \$
Plans et devis pour nettoyage de fossés	9 341.72 \$
Surveillance travaux parc de la rue Bessette	5 791.88 \$
Surveillance des travaux sur la montée du Grand-Bois	<u>21 523.32 \$</u>
	44 055.57 \$
<u>Financière Banque Nationale inc.</u>	
Complexe municipal dette intérêts	3 633.50 \$
Domaine de Bourpeuil : remboursement capital	32 700.00 \$
Domaine de Bourpeuil : remboursement intérêts	2 608.38 \$
Pavage Alexander-Ross : capital et intérêt	24 107.83 \$
Complexe municipal dette intérêts	3 633.50 \$
Domaine de Bourpeuil dette intérêt	2 395.83 \$
Refinancement du Complexe municipal	<u>279 500.00 \$</u>
	348 579.04 \$
<u>Viridis environnement</u>	
Usine vidange de mars	12 156.66 \$
Usine vidange de juin	12 255.86 \$
Usine vidange de septembre	12 674.48 \$
Usine vidange de décembre	<u>11 678.33 \$</u>
	48 765.33 \$

Bionest	2 038.26 \$
Entretien UV (7) Route 227, rue des Boisés, rang Double, 4e Rang nord, rue Benjamin, rue Lamarche	
Entretien UV (14) rang du Grand-Bois, rue des boisés, montée du Grand-Bois	4 255.86 \$
Entretien UV (15) Route 104, rang Kempt, rue des Boisés	4 559.85 \$
Entretien UV (8) rang Lareau, rue Lamarche	2431.92 \$
Entretien UV (9) 4e Rang nord, rue Édéas-Boucher, rang Chartier, route 104, rang de la Montagne	3 039.90 \$
Entretien UV (10) rang Kempt, route 227, rue Laurent-Tremblay, rue Tarte	3 039.90 \$
Entretien UV (7) rang Kempt, rue Danielle, rue Paul-Théberge, rue Pierre-Séguin	2 127.93 \$
Entretien UV (8) rue Benjamin, 3e Rang, rue Laurent-Tremblay, rue des Marguerites, route 227, rue Édéas-Boucher, rue des Boisés	2 431.92 \$
Entretien UV (11) Route 104, rue Béchard, rang Double, chemin du Sous-Bois, rang de Versailles, rue des Boisés	3 433.78 \$
Entretien UV (41) Route 104, rue des Boisés, rang du Grand-Bois, rang Kempt, rue Lamarche, rang Chartier, rang Lareau	12 463.00 \$
Entretien UV (7) rue Édéas-Boucher, rang Kempt,	2 127.93 \$
Entretien UV (7) rue Pierre-Séguin, rue Laurent-Tremblay, Route 227, rue Tarte, rue Paul-Théberge	2 127.93 \$
Entretien UV (7) 4e Rang nord, rue Édéas- Boucher, rang Chartier, Route 104	2 127.93 \$
Entretien UV (7) rue Joly, rang de la Montagne, rue Béchard, rue Danielle, rue Pierre-Séguin, rue Laurent-Tremblay,	2 127.93 \$
Entretien UV (7) rue des Boisés, rang Kempt, rue Tarte, rue des Marguerites, Route 227, rue Benjamin, Route 104	2 127.93 \$
Excavation Daniel Bonneau	
Nettoyage des fossés rang Kempt et 4 ^e Rang	18 970.61 \$
Nettoyage fossés 4 ^e Rang Nord et rang Kempt	23 516.58 \$
Nettoyage de fossés rang Double et rang Kempt	13 609.60 \$
Remplacement d'un ponceau sur le 4 ^e Rang	4 306.89 \$
	60 403.68 \$
Proanima	
Service animalier mars 2022	2 511.95 \$
Service animalier avril 2022	2 511.95 \$
Service animalier mai 2022	2 511.95 \$
Service animalier juin 2022	2 511.95 \$
Service animalier juillet 2022	2 511.95 \$
Service animalier août 2022	2 511.95 \$
Service animalier septembre 2022	2 511.95 \$
Service animalier octobre 2022	2 511.95 \$
Service animalier novembre 2022	2 511.95 \$
Service animalier décembre 2022	2 511.95 \$
	2 511.95 \$
	25 119.50 \$
Liste des contrats de plus de 25 000 \$ ayant fait l'objet d'un appel d'offres par invitation ou de gré à gré	
B.Frégeau et fils inc.	
Réfection du terrain de baseball	49 700.78 \$
Excavation Daniel Bonneau	
Nettoyage des fossés rang Kempt et rang Double	51 094.96 \$
Nettoyage du fossé sur le 3 ^e Rang	35 132.38 \$
	86 227.34 \$

Construction JEM plus et fils inc. Plafond suspendu du Complexe municipal Agrandissement de l'usine d'épuration des eaux	27 536.51 \$ 50 071.61 \$ 77 608.12 \$
Kubota Saint-Jean	
Achat d'un tracteur pour déneigement	65 197.08 \$
Marquage et traçage du Québec	
Travaux de marquage de chaussées 2022	46 680.66 \$
Construction Techroc inc.	
Rechargement des accotements 2022	32 292.13 \$
Métal en jupe	
Sculpture du frère André : 2 ^e paiement	28 743.75 \$
Liste des contrats ayant fait l'objet d'un appel d'offres public via SEAO	
MSA Infrastructures	
Voirie – Rapiéçage mécanisé Libération de la retenue 2021	412 665.25 \$ 21 719.23 \$ 434 384.48 \$
B. Frégeau et fils inc.	
Voirie – Entretien d'hiver des rues et des chemins pour les saisons 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 2022 1 ^{er} versement 2022 2 ^e versement 2022 3 ^e versement Aménagement du parc de la rue Bessette 1 ^{er} décompte 2 ^e décompte 3 ^e décompte	74 495.37 \$ 74 495.37 \$ 74 495.37 \$ 111 489.68 \$ 25 256.13 \$ 19 366.90 \$ 379 598.82 \$
Gemel inc.	
Conception des plans 20 % Espace multifonction Conception schématique Plans et devis	8 048.25 \$ 16 096.50 \$ 75 251.14 \$ 99 395.89 \$
Gestimaction inc.	
Élargissement de la montée du Grand-Bois Décompte 1 Décompte 2 Décompte 3 Décompte 4 Décompte 5 et libération de 5% de retenue	132 796.41 \$ 66 195.78 \$ 23 904.91 \$ 2 656.11 \$ 12 872.80 \$ 238 426.01 \$
Liste des contrats de plus de 25 000 \$ faisant l'objet d'une exception de la loi et ne nécessitant pas d'appel d'offres	
Groupe Ultima inc. (Mutuelle des municipalités du Québec)	
Assurance année 2022	47 614.33 \$ \$

5. MODES DE SOLLICITATION

La Municipalité respecte les règles de passation des contrats prévues dans les lois qui la régissent, dont le *Code municipal*. De façon plus particulière :

- a) elle procède par appel d'offres sur invitation lorsque la loi ou un règlement adopté en vertu d'une loi impose un tel appel d'offres, à moins d'une disposition particulière à l'effet contraire prévue au règlement de gestion contractuelle;
- b) elle procède par appel d'offres public dans tous les cas où un appel d'offres public est imposé par la loi ou par un règlement adopté en vertu de la loi;
- c) elle peut procéder de gré à gré dans les cas où la loi ou son règlement de gestion contractuelle lui permet de le faire.

Pour déterminer le mode de sollicitation, la Municipalité tient compte de l'estimation de la dépense du contrat qu'elle désire octroyer ainsi que des dispositions législatives et règlements à cet égard.

La Municipalité n'a prévu aucune règle dans son règlement de gestion contractuelle l'autorisant à conclure des contrats de gré à gré de plus de 25 000 \$, mais inférieur au seuil obligeant l'appel d'offres publiques. La Municipalité procède donc dans tous les cas par appels d'offres par invitation.

Pour les contrats dépassant le seuil d'un appel d'offres par invitation soit de plus de 121 200 \$ à partir du 1^{er} janvier 2022, la Municipalité publie un appel d'offres sur le site internet de SÉAO (Système électronique d'appel d'offres).

6. PLAINTES

La Municipalité n'a reçu aucune plainte concernant l'application du règlement de gestion contractuelle.

7. SANCTIONS

Aucune sanction n'a été appliquée relativement au règlement de gestion contractuelle.

8. MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION CONTRACTUELLE

De bonnes pratiques en matière de gestion contractuelle sont en place au sein de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, notamment :

- La directrice générale et greffière-trésorière a participé à des activités de formation;
- Les soumissions reçues sont vérifiées et analysées quant à leur conformité. Les soumissions jugées non conformes sont documentées;
- Les vérifications au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics sont réalisées avant l'octroi des contrats;

- L'ordre des changements, les dépassements de coûts et autres modifications aux contrats sont autorisés lorsqu'ils sont accessoires au contrat initial, n'en changent pas la nature et portent sur des éléments qui ne pouvaient être prévisibles au moment de l'octroi. Ces modifications de contrats sont autorisées selon le montant de la dépense supplémentaire, par le niveau décisionnel prévu au règlement de délégation de pouvoir ou par le Conseil municipal dès que le montant des modifications est supérieur à la dépense globale approuvée par la résolution pour le contrat.

Rapport préparé par madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière.

Manon Donais